

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CD82

présenté par

Mme Lardet, Mme Degois, M. Blanchet, M. Portarrieu, Mme Pascale Boyer, M. Paluszkiwicz,
M. Chalumeau et M. Testé

ARTICLE 55

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.